

# INFOS PALESTINE

**BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 42 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

## LE FAIT DU MOIS

### Flottille de Gaza : des sanctions sont nécessaires

**Au-delà des nombreuses condamnations par la communauté internationale, cette attaque a montré les conséquences du blocus illégal imposé depuis janvier 2006 à la bande de Gaza. 1,5 million de personnes demeurent entièrement coupées du reste du monde et en conséquence dépendent à 80% de l'aide internationale. La bande de Gaza, pourtant région côtière, est contrainte d'importer du poisson depuis Israël ou par les tunnels en raison des limitations israéliennes de la zone de pêche.**

Cette situation est le fait d'une politique délibérée. Israël ne laisse passer qu'une quantité largement insuffisante de produits ou matériaux qui sont financés par la communauté internationale, les autorités palestiniennes ou les organisations internationales. Environ 76 camions de biens rentrent quotidiennement dans la bande de Gaza, 2 400 camions sont normalement nécessaires à son approvisionnement.

Le Comité International de la Croix Rouge a récemment déclaré que " l'ensemble de la population civile de Gaza se retrouve pénalisée pour des actes dont elle ne porte aucune responsabilité. Le blocus représente donc une sanction collective imposée en violation flagrante des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire ". Tant que ces violations du droit international par le gouvernement israélien resteront impunies, des violences comme celle de l'attaque de la flottille se reproduiront. Celles-ci sont depuis trop longtemps permises par la passivité du gouvernement français et des pays européens, voire par ce qui peut être perçu comme un encouragement : le renforcement des relations économiques, politiques, diplomatiques, comme l'entrée d'Israël dans l'OCDE.

Sur la nécessité de prendre des sanctions M. Kouchner a répondu : " *Quelles sanc-*



Le Mavi Marmara, principal navire de la " Flottille de la liberté "

*tions ? Quelles sanctions ? Et pourquoi ? Il faut avant qu'on connaisse les faits ".* Seule une enquête internationale sous le contrôle des Nations unies pourra prouver les faits et les responsabilités et non une enquête interne israélienne avec la présence d'observateurs internationaux au mandat très restreint.

La volonté de la France de mener une politique pragmatique vis-à-vis d'Israël, au lieu d'avoir recours à une confrontation directe n'a abouti à aucun changement de comportement de la part de ce dernier. Des pressions internationales doivent obliger Israël à se conformer au droit.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appelle le gouvernement français à soutenir l'envoi d'observateurs européens aux points de passage terrestres et maritimes de la bande de Gaza et à assurer le bon déroulement de leur mission. Il lui faut agir en toute urgence pour qu'Israël ne procède pas seulement à l'allègement du blocus illégal de la bande de Gaza mais qu'il y mette un terme définitif, en utilisant les outils de coopération dont la France et l'Union européenne disposent, notamment la suspension de l'accord d'association avec Israël tant que celui-ci ne respectera pas le droit international. ■

**PROJET**

# Ce qui rentre dans la bande de Gaza

**Suite à l'attaque israélienne de la flottille pour Gaza, le gouvernement israélien a mis en avant son action 'humanitaire' en soulignant qu'un nombre important de produits rentrait dans la bande de Gaza et qu'il n'existait pas de crise humanitaire. Infos Palestines, grâce au travail de l'ONG israélienne Gisha, répond aux questions sur le blocus.**

## Le blocus est-il justifié par Israël pour des questions de sécurité ?

Le blocus fait partie d'une politique israélienne déclarée qui consiste à exercer une pression continue sur la population civile afin que celle-ci se mobilise contre le Hamas. L'entrée de biens dans la bande de Gaza est limitée à ceux qui sont considérés comme "essentiels à la survie de la population civile". Les matières premières en quantité industrielle sont interdites d'entrée. Le résultat est un arrêt total de la production locale.

## Quels sont les produits qu'Israël autorise dans la bande de Gaza ?

Israël refuse de communiquer la liste exacte des produits ou des procédures qui conduisent à l'interdiction d'un produit. On ne peut que deviner cette liste d'après l'expérience des commerçants palestiniens et israéliens et des organisations internationales. 80 types de produits sont aujourd'hui autorisés sur 4 000 avant le blocus. Parmi les produits interdits figurent le chocolat, les instruments de musique, les blocs-notes, les médicaments, le matériel médical... ou le sel.

## Pourquoi Israël est-il responsable du transit des biens vers et depuis la bande de Gaza ?

Si Israël s'est effectivement retiré de la bande de Gaza, il a continué à être la puissance occupante en maintenant son contrôle sur les frontières terrestres (y compris sur le passage de Rafah depuis l'Égypte), maritimes et sur l'espace aérien. Israël est aussi responsable de l'état civil dans la bande de Gaza et de la taxation des produits qui rentrent et sortent. Par ailleurs, du point de vue du droit international, Israël, en tant que puissance occupante, est dans l'obligation de garantir l'ordre public ainsi que des conditions de vie normales à la population occupée.

## Le gouvernement israélien aide-t-il la population de la bande de Gaza ?

On ne peut en aucun cas considérer qu'Israël "aide" la population de la bande de Gaza. Il ne fait qu'autoriser, au compte-gouttes, le passage de biens ou matériaux financés par les Palesti-

niens, les organisations ou la communauté internationale. Lorsque le gouvernement israélien affirme qu'"Israël en 2009 a continué à fournir de l'électricité à la bande de Gaza", cela masque le fait qu'Israël fait payer le prix fort pour cette électricité, en le déduisant des taxes qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne.

De même déclarer que "41 chargements de pièces de rechange électriques ont été transférés" en 2009 ne dit pas que ces mêmes pièces attendaient une autorisation depuis des mois et que de manière générale 240 pièces de rechange manquent totalement ou sont en dessous de la quantité requise. Enfin, mentionner que 9 782 076 fleurs ont été autorisées à l'exportation par Israël peut apparaître comme un élément positif, il l'est moins quand on sait que le potentiel d'exportation de fleurs est de 55 millions.

Même chose pour le fuel : 105 701 740 litres autorisés en 2009 dans la bande de Gaza peut sembler un chiffre impor-

tant alors qu'il ne couvre que 57% de la quantité nécessaire pour faire fonctionner normalement la centrale électrique de la bande de Gaza.

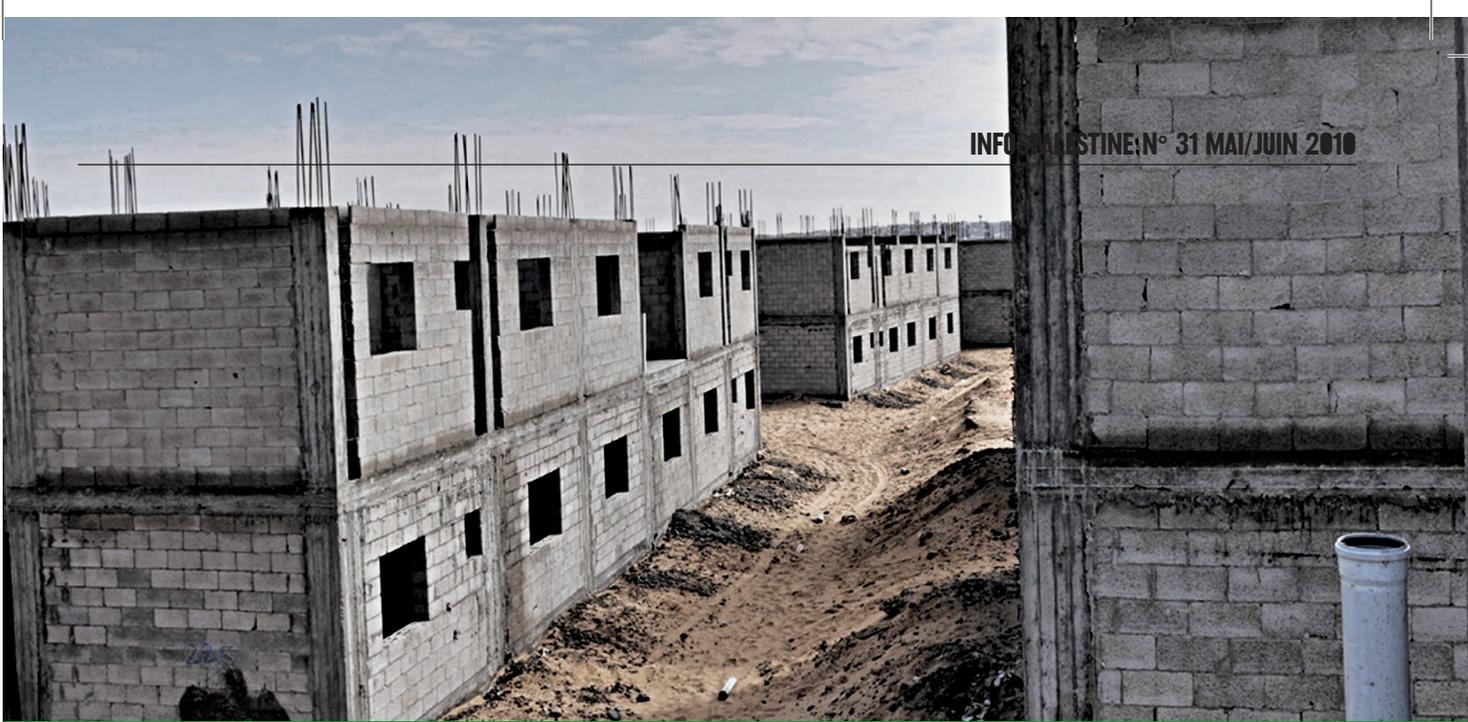
Seuls 259 camions ont été autorisés à quitter la bande de Gaza depuis 3 ans (avant juin 2001, les commerçants gazaouis en exportaient autant en 4 jours) ■



Passage d'Erez vers la bande de Gaza



Champ dans la bande de Gaza (crédit : OCHA)



Bâtiments dans la bande de Gaza dont la construction a été abandonnée depuis juin 2007, faute de matériaux bloqués par le blocus. (Crédit : OCHA)

## SOCIÉTÉ ISRAËLIENNE

# Nouvelle menace sur les droits de l'Homme en Israël

L'arrestation d'Ameer Makhoul, directeur de l'association palestinienne d'Israël Ittijah, le 6 mai dernier, et l'adoption de deux lois sur les ONG en Israël confirment l'objectif du gouvernement israélien de contrôler les voix dissidentes dans le pays.

### Escalade dans la campagne de répression

Le 6 mai M. Ameer Makhoul, président de l'ONG Ittijah, a été arrêté à Haïfa par 16 membres de l'Agence de Sécurité Israélienne (Shabak). Des documents personnels, les ordinateurs de sa famille et de son organisation ont été confisqués. Il est accusé d'avoir été en contact avec "un agent étranger" sur la base d'"informations secrètes". Pendant la première semaine de sa détention, ses avocats n'ont pas eu l'autorisation de lui rendre visite et les premières audiences se sont déroulées sans leurs présences et donc sans la possibilité de se défendre.

Les réactions à son arrestation ont été immédiates, en Israël, dans les Territoires palestiniens et à l'étranger. La Plateforme des ONG palestiniennes (PNGO) a dénoncé "une escalade dans la campagne de répression des défenseurs palestiniens des droits de l'Homme" comme l'a fait la Fédération Internationale des droits de l'Homme. Amnesty International a appelé Israël à "mettre un terme au harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme" en mettant en avant le rôle clef d'Ameer Makhoul dans la défense des Palestiniens d'Israël. Son organisation Ittijah, partenaire de nombreuses ONG françaises et internationales, a pour objectif la défense de la minorité palestinienne d'Israël (20% de la population du pays), laquelle est la cible d'une politique de plus en plus hostile du gouvernement israélien. Avigdor

Lieberman a récemment parlé de cette minorité comme étant "notre principal problème, car ils [les Palestiniens d'Israël - NDLR] aspirent à un Etat binational et c'est très dangereux". Dans cette atmosphère, Ameer Makhoul a été victime d'un harcèlement policier constant de la part des autorités israéliennes. Il a été arrêté une première fois, pendant l'opération militaire israélienne de décembre 2008. Le 21 avril dernier, en partance pour la Jordanie, il a été interdit de sortie de territoire, pour une durée de deux mois, car son voyage constituait selon le Ministre de l'intérieur israélien "une menace pour la sécurité de l'Etat".

### Fermeture des ONG israéliennes les plus importantes

Depuis plusieurs mois, le gouvernement israélien s'attaque de façon ouverte aux ONG de défense des droits de l'Homme. Ce fut d'abord le cas contre les opposants palestiniens au Mur. Ce sont maintenant les ONG israéliennes qui sont visées par le gouvernement et le Parlement israéliens. Le facteur déclencheur a été leur coopération au rapport Goldstone. Plusieurs d'entre elles avaient en effet fourni un certain nombre d'informations à la commission d'enquête qui, pour rappel, avait été interdite de séjour en Israël. L'Etat israélien veut éviter la répétition d'un tel épisode et cherche à imposer son contrôle.

Une première loi de mars 2010 indique que toute organisation "cherchant à

influencer l'opinion publique en Israël" sera considérée comme "organisation politique" plutôt qu'organisation caritative. Ces organisations devront s'enregistrer comme le font les partis politiques et ne seront plus exonérées d'impôts. Elles devront aussi déclarer si des entités étrangères financent ou non leurs activités, ce qui est déjà une obligation que les associations doivent assumer.

Plus grave encore, un projet de loi défendu par 19 députés israéliens vise à interdire l'enregistrement d'une association ou à procéder à sa fermeture "s'il y a lieu de croire que l'association fournit des informations à des entités étrangères ou est impliquée dans des actions de justice à l'étranger visant des représentants du gouvernement israélien ou des officiers de l'armée". Si cette loi avait été votée avant l'opération militaire israélienne de décembre 2008, cela aurait signifié la fermeture des principales ONG israéliennes de défense des droits de l'Homme ■



Manifestation en Israël pour la libération d'Ameer Makhoul (crédit : Active Stills)

" Sans Rires, Jeux sous Surveillance ", produit par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et Nikopol Prod, est un état des lieux des droits des enfants palestiniens dans la situation particulière de l'occupation israélienne, en lien avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. A Gaza, Naplouse ou Hébron, le parti pris a été de laisser parler les enfants, sans cadre ni contrainte, de leur vie, de leurs jeux, avec la présence visible ou non, mais constante, de l'armée israélienne. ■

COMMANDER LE FILM : 01 40 36 41 46 ou [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org)

A l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les circonscriptions, les actions des élus pour la défense des droits des Palestiniens sont diverses et nombreuses. Nous avons voulu leur donner une visibilité avec le site [www.palestine-nos-elus.org](http://www.palestine-nos-elus.org). Questions écrites ou orales, discours, signature d'une pétition ou d'un appel, présence à une manifestation... l'action parlementaire est constante et n'appartient pas aux clivages idéologiques, preuve que la question palestinienne est avant tout une question de respect du droit. Plus de 150 parlementaires nationaux (députés et sénateurs) sont répertoriés dans ce site. Toutes les tendances politiques sont représentées, prouvant que la solidarité avec le peuple palestinien n'est pas une question partisane. ■

## ANALYSE

# La France fait le lien entre le développement économique et la paix

**Le concept de paix économique a été affirmé par Benjamin Nethanyahou fin 2008 : " la prospérité économique permet de préparer un règlement politique ". La création en 2010 d'une zone industrielle franco-palestinienne à Bethléem se situe dans cette perspective. Les obstacles à sa réalisation sont nombreux et avant tout... politiques.**

### D'avantage soutenir le secteur privé que la construction de l'Etat

Inauguré par Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, en mars 2010, cette zone industrielle sera opérationnelle en 2011. Elle s'étend sur 20 hectares et devrait créer 500 à 1 000 emplois. Elle a pour objectif d' " appuyer les petites et moyennes entreprises dans le développement de nouvelles pratiques destinées à renforcer leurs positions sur le marché local et à l'export ". La France contribue à ce projet à hauteur de 10 millions d'euros. Renault, France Télécom et Suez pourraient rejoindre le projet. 30 entreprises palestiniennes seraient aussi présentes (principalement dans l'industrie pharmaceutique, plastique ou électroménagère). Plus globalement, ce projet se situe dans la suite de la conférence internationale pour le soutien à un Etat palestinien (en décembre 2007 à Paris) et du soutien au Plan de réforme et de développement palestinien (PRDP) 2008-2010 dit " Plan Fayyad ".

Dans Le Figaro du 9 avril 2010, Valérie Hoffenberg, qui mène ce projet pour le ministère des Affaires étrangères français, décrit les résultats attendus du projet : " Nous allons montrer comment le secteur privé peut contribuer à la paix en luttant contre le chômage ". Elle ajoute dans un entretien à France 24 : " la France a voulu participer au changement de politique de l'Europe qui consiste à davantage soutenir le secteur privé que la construction de

l'Etat ". Même si ce soutien au secteur privé ne peut selon elle " se substituer à des accords de paix politiques ", " cela ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant ". " Les Palestiniens veulent du travail pour leurs enfants, faire du profit et améliorer leur vie quotidienne ". Les obstacles à ce projet sont toutefois nombreux et liés à l'occupation israélienne.

### Le contrôle sécuritaire israélien

Dans un rapport de février 2010 la Banque Mondiale décrit la main mise israélienne et ses conséquences sur l'économie : " L'appareil de contrôle israélien est devenu de plus en plus sophistiqué et efficace quant à sa capacité à affecter tous les aspects de la vie des Palestiniens [...]. des routes interdites, des interdictions d'entrée dans de vastes parties de la Cisjordanie, et de manière encore plus notable la barrière de séparation. Il a transformé la Cisjordanie en un ensemble fragmenté d'enclaves économiques et sociales isolées les unes des autres ".

L'amélioration de la santé économique de la Cisjordanie (+6,8% de croissance), sur laquelle se basent les partisans d'une solution économique au conflit, est trompeuse. En tout premier lieu car la bande de Gaza, dans une situation de grave crise économique, sociale et sanitaire, en est exclue. En second lieu car les inégalités entre enclaves économiques sont importantes, notamment entre des villes comme Ramallah ou Bethléem et le reste de la Cisjordanie. Enfin car

les secteurs qui portent cette croissance (la construction et les services) sont fragiles. La production industrielle augmente faiblement et la production agricole est en baisse. En résulte une paupérisation croissante. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) indique un taux de pauvreté de 70% dans la bande de Gaza et 34% en Cisjordanie. Le PNUD met en avant un point essentiel : " il ne s'agit pas d'une pauvreté liée à une insuffisance mais d'une pauvreté liée à un manque d'indépendance. Les Palestiniens n'ont aucune autorité sur leur espace aérien, leurs frontières, leurs ressources naturelles, leur mouvement et les instruments macro-économiques qui permettent une autonomie économique ".

Dov Zerah, nouveau directeur général de l'Agence Française de Développement, évoquait récemment le lien entre le développement économique et la situation politique au Proche-Orient lors d'une audition devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale : " chacun sait que la paix a aussi besoin du développement économique pour prospérer ". Hervé de Charrette a répondu à cette affirmation : " Monsieur Zerah, je suis en désaccord avec vous sur la question du lien de cause à effet entre développement économique et paix : c'est la paix qui permet le développement ; dire l'inverse, c'est faire siennes des analyses surtout entendues à Tel Aviv " ■

POUR EN SAVOIR + : [www.undp.ps](http://www.undp.ps)

Directeur de publication : Bernard Ravenel – Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail – 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org) | [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, LIFPL, MIR (Mouvement International de la Paix (réconciliation)), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.